

MISSION MAITRISE DE LA LANGUE

La langue étant transversale à l'activité humaine, la capacité à s'exprimer à l'oral et à l'écrit dans les différentes situations de la vie sociale constitue ce que l'on entend communément par maîtrise de la langue. L'expression individuelle, et en conséquence la réussite scolaire, l'insertion sociale, le devenir professionnel, l'accès aux œuvres de l'esprit, mais aussi l'exercice de la citoyenneté, sont liés à la maîtrise de la langue.

Cet enjeu d'éducation et de formation pour les jeunes et les adultes se reflète dans les politiques publiques. L'école a ainsi pour mission première de transmettre la langue française, qui fait l'objet d'un enseignement spécifique tout en étant une compétence transversale à tous les apprentissages. La mise à niveau des élèves nouvellement arrivés en France, de même que l'enseignement de la langue des signes française aux jeunes sourds et malentendants sont pris en compte dans ce cadre.

En dehors de l'école, l'action publique vise à encourager l'apprentissage du français autant qu'à corriger des situations d'insécurité linguistique. La promotion de la lecture et la prévention ou la lutte contre l'illettrisme sont des objectifs particuliers de nombreux dispositifs de droit commun pour les jeunes. Chaque année, la *Journée défense et citoyenneté* permet de mesurer les compétences d'écrit des jeunes d'une même classe d'âge, garçons et filles, âgés de dix-sept ans.

Concernant les adultes, la lutte contre l'illettrisme fait l'objet d'une politique publique spécifique conduite en lien avec la société civile. Le ministère de la Culture est représenté par la DGLFLF au sein du GIP Agence nationale de lutte contre l'illettrisme. En outre, la place du français dans la formation professionnelle en direction des salariés et des demandeurs d'emploi a été réaffirmée par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et au dialogue social. Ainsi, le français est la première compétence du « socle de connaissances et de compétences professionnelles » éligibles à des actions de formation.

Enfin, l'apprentissage du français comme langue étrangère concerne une grande variété de publics : touristes, étudiants étrangers, migrants. Il constitue une priorité des pouvoirs publics pour les étrangers non ressortissants de l'Union européenne aux différentes étapes du parcours d'intégration républicaine.